



Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie, 39e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4M7

TÉLÉPHONE 514 878 8800
TÉLÉCOPIEUR 514 866 2241




PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 6 mars 2013

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Pierre D. Grenier
LIGNE DIRECTE 514 878 8856
Pierre.Grenier@fmc-law.com
Dossier : 511026-52

OBJET:

-  **Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012**
-  **Dossier de la Régie : R-3809-2012, Phase 2**
-  **Demande de délai additionnel pour le dépôt de la preuve**

Chère consœur,

Dans le cadre de la phase 2 du présent dossier, notre cliente TransCanada Energy Ltd. (« **TCE** ») a déposé une demande de renseignements n° 1 en date du 6 février 2013 (pièce C-TCE-0008) (la « **DDR n° 1** »).

TCE a pris connaissance des réponses à sa DDR n° 1 (pièce B-0264) que le distributeur Société en commandite Gaz Métro (le « **Distributeur** ») a déposées au SDÉ, dans les faits, le 4 mars 2013.

En raison de la nature incomplète de certaines réponses du Distributeur ou du refus de répondre à certaines demandes formulées par TCE, nous avons transmis à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») le 6 mars 2013 une demande de révision.

Compte tenu des délais reliés à la demande de révision de TCE ainsi qu'au dépôt tardif des réponses du Distributeur, TCE demande à la Régie un délai additionnel jusqu'au 20 mars 2013 pour le dépôt d'une preuve.

Veillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.

Original signé par Pierre D. Grenier

Pierre D. Grenier
PDG/lid